

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

RESTRICTED

TBT/Notif.89.99

10 avril 1989

Distribution spéciale

DOUANIERS ET LE COMMERCE

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

- La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>INDE</u>
2. Organisme responsable: Institut indien de normalisation
Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH, sinon position du tarif douanier national): Filaments de tungstène (NCCD 81.01 B)
5. Intitulé: Doc. ETDC 23(3174) Spécification des filaments de tungstène pour lampes à incandescence
6. Teneur: Prescriptions relatives aux filaments de tungstène pour lampes à incandescence
7. Objectif et justification: Contrôle de la qualité
8. Documents pertinents: 1) Avis publié dans <u>Standards Monthly Additions</u> ; 2) Dès adoption du projet de norme, un avis paraîtra dans <u>Standards Monthly Additions</u> , <u>Gazette of India</u> et dans <u>Standards India</u>
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: Dans un an environ
10. Date limite pour la présentation des observations: 5 mai 1989
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: